

Table des annexes

- Annexe 1 : Remarques sur le rapport de synthèse élaboré par la DRE Midi-Pyrénées.
- Annexe 2 : Extrait de la présentation du 13 janvier 2003.
- Annexe 3 : Liste des associations adhérentes au Collectif ACNAT (Collectif des Associations Contre le Nouvel Aéroport Toulousain).
- Annexe 4 : Composition du Collectif C-Pannet (Collectif des élus Contre le Projet d'Aéroport du Nord / Nord-Est Toulousain).
- Annexe 5 : Document "36 questions" adressé par l'association CPAF à la DRE Midi-Pyrénées
- Annexe 6 : Document "Nouvel Aéroport Toulousain ? Contribution citoyenne".

Annexe 1

Remarques sur le rapport de synthèse élaboré par la DRE Midi-Pyrénées

Nous regroupons ici un certain nombre de remarques que nous avons choisi de classer par thèmes et qui ne prétendent pas à l'exhaustivité.

Chronologies

Chronologie du rapport de synthèse

La page de garde du rapport de synthèse est datée de décembre 2003, celle des annexes de septembre 2003. Si on en croit l'avant-propos, la synthèse a été réalisée fin juin, et la rédaction est généralement datée de juillet. Ceci ne clarifie en rien la date de prise en compte des réactions.

D'après la page 22, n'ont été synthétisées que les réactions émises avant le 15 mai. Ceci est très surprenant : Monsieur le Préfet Fournier avait clairement dit, le 19 février 2003, que la date limite était reportée.

De même, la carte fournie en annexe 4 du rapport (communes ayant délibéré) est datée du 26 septembre 2003. Elle se fonde néanmoins sur des informations bien antérieures.

Par ailleurs, jusqu'au 16 décembre 2003, on pouvait lire, sur le site internet de la DRE : *des contributions très complètes ont été reçues postérieurement au 15 mai qui nous demandent de compléter l'analyse que nous réalisons en vue de la rédaction du rapport de synthèse.*

Et, un message électronique émanant de la DRE le 2 juillet 2003 précisait : *Il n'en reste pas moins que nous recevons encore aujourd'hui des contributions (notamment des territoires du sud) et qu'il paraît difficile de publier un rapport sans les mentionner.*

Si la chronologie du rapport de synthèse est pour le moins confuse, aucun problème de délai ne semble cependant justifier que la majeure partie du document "Nouvel aéroport toulousain ? Contribution citoyenne", transmise à la DRE le 26 mai 2003, soit complètement ignorée. D'autant plus que les éléments principaux avaient auparavant été fournis par messages électroniques (14 février, 23 février, 7 mars, 15 mars, 18 mars, 24 mars, 30 mars, 4 avril, 11 avril).

De même, le dossier transmis par l'association CPAF, dont l'existence est bien mentionnée dans le rapport de synthèse, n'est pas sérieusement pris en compte.

Chronologie des études

Page 3 de son rapport de synthèse, la DRE expose la chronologie qui aurait régi, selon elle, les études réalisées dans le cadre du contrat de plan. On ne peut que dénoncer une réinterprétation de la réalité. En effet, dire que l'étude IMTrans date de 2002 est faux (ou alors le rapport de cette étude est un faux) : le rapport est daté du 2 juillet 2001, et un avenant a été réalisé en 2002 (rapport d'avenant du 13 août 2002).

Cet avenant était nécessaire : pour l'alternative ferroviaire, l'étude initiale était si éloignée de la réalité constatée sur Paris-Marseille qu'il était indispensable de remettre l'étude à un niveau plus crédible.

Mais la question qu'on est alors en droit de se poser est : si la DRE a été capable d'engager un avenant pour le transport ferroviaire au vu de la réalité constatée par ailleurs, pourquoi ne l'a-t-elle pas fait pour le fond du dossier ? La prévision particulièrement optimiste de croissance du trafic aérien a été complètement invalidée par les événements du 11 septembre 2001 et la crise économique qui est apparue.

Force est de constater une grande sélectivité et un arbitraire incontestable dans ce qui est pris en compte et ce qui ne l'est pas.

Par ailleurs, le rapport de synthèse mentionne des travaux "*à caractère universitaire*" (sic) comme source d'informations. L'annexe 2 détaille ces sources antérieures à 2000 : nous y trouvons le mémoire de fin d'étude d'un étudiant de l'ENAC, intitulé "Scénarios de limitation de trafic à Toulouse-Blagnac : modélisation et optimisation". Ce mémoire contiendrait, si on en croit le rapport de synthèse (annexe 2), des éléments relatifs aux "*niveaux de trafic de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, complémentarités possibles avec les autres plates-formes régionales, modélisation offre/demande, modélisation du marché de Toulouse-Blagnac, simulation d'évolution non contrainte du trafic, analyse des scénarios de limitation du trafic*". Il est daté de septembre 2001 !

Deux conclusions s'imposent : la première c'est qu'une incohérence de plus apparaît dans ce rapport de synthèse (2001 < 2000). La seconde, c'est la confirmation de nos doutes quant à l'étude Setec / Iénair daté de mars 2001 : cette étude, qui contient les prévisions de trafic, n'a pu avoir pour source le mémoire que si le stagiaire y a effectivement pris part. De là à en déduire que le stagiaire a réalisé les prévisions de trafic, le pas est facile à franchir du fait du contenu du mémoire.

Tout porte à croire que la DRE avait l'intention de citer un mastère de l'ENAC sur la "stratégie de développement du transport aérien de l'agglomération de Toulouse" qui lui a bien été réalisé en 1999 et qui est référencé par l'étude Setec / Iénair. **Lapsus ô combien révélateur et éloquent !**

Prises de position

Alors que le rapport de synthèse cite nommément les trois associations qui plaident pour une délocalisation de l'aéroport de Blagnac, il passe bien rapidement sur les associations d'opposants au projet. Ainsi, un des collectifs, le collectif ACNAT, regroupe **59 associations** (49 en mai 2003 au lieu des 35 mentionnées dans le rapport de synthèse) dont nous fournissons la liste. Le nombre global des adhérents de ces associations approche les 20 000 personnes. Le nombre d'adhérents des associations citées par le rapport de synthèse n'est pas fourni mais serait une information pertinente.

De même, pour les communes ayant pris position sur le sujet, le rapport se complaît à détailler quelques prises de position (Toulouse, L'Union, Montauban, Tarbes et Rodez), et, en dehors d'une carte obsolète fournie en annexe 4, ignore totalement les délibérations d'opposition des communes, dont de **plus de cent** dans le nord toulousain. La constitution d'un collectif regroupant ces communes n'est que très succinctement évoqué. Ce collectif regroupe cependant les maires de communes représentant plus de **150 000 habitants**, et c'est bien le comité directeur de ce collectif qui a été reçu par Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Transports et à la Mer le 7 avril 2003.

Le rapport omet en outre de préciser que, rien que dans le nord toulousain, ce sont plus de 100 réunions publiques qui se sont tenues entre le 13 janvier et le 15 mai 2003.

Les prises de position publiques de personnalités du spectacle ou du sport (conférence de presse d'avril) sont tout aussi ignorées.

Critique des études du contrat de plan

On peut lire, page 8 de la synthèse, que les erreurs relevées dans les études du contrat de plan ne concernent pour la plupart que des données chiffrées. C'est faire preuve d'une singulière courte vue que de ne pas remarquer que, dans l'étude Setec / Iénair, l'erreur a un impact tout autre dès lors que le site concerné a été exclu de l'étude du fait de son éloignement excessif (241km au lieu de 100km).

Il est étrange que les chiffres mentionnés dans l'annexe 1 du rapport de synthèse soient retenus, parfois de manière encore erronée (chiffres de la page 120 du rapport ADPi, omission de Gémil et de Montastruc) tandis que les autres chiffres contestés (comme ceux des calculs des élasticités dans les prévisions de trafic de l'étude Setec / Iénair) sont rejetés. Plus surprenant encore, lorsque l'une des études (IMTrans, page 23) écarte explicitement les données chiffrées fournies par la DRE pour retenir celles d'une autre source (non citée) plus favorable à l'aérien face au ferroviaire.

En outre, le choix d'ignorer totalement la contestation des modèles utilisés (étude Setec / Iénair) ou de la méthodologie (étude ADPi) ne peut être que délibéré de la part de la DRE. L'expertise réalisée par le cabinet ITA pour les Conseils Généraux de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne confirme pourtant tout le bien-fondé de ces critiques.

Position du problème aéroportuaire

Il est étonnant que le rapport de synthèse de la DRE fasse état d'une étude intitulée "Modalités de mise en œuvre d'un nouvel aéroport" réalisée par Jacobs/Gibbs/SCET, alors que celui-ci n'a nullement été communiqué, ni aux populations ni aux élus, en dépit d'une demande explicite en date du 4 avril 2003.

Par ailleurs, nous ne pouvons que constater un changement radical du discours sur l'avenir de la plate-forme aéroportuaire régionale. Alors que tous les participants aux présentations des 13-14-15 janvier 2003 peuvent témoigner que l'argument invoqué pour justifier une nouvelle plate-forme était la saturation prévue de l'aéroport de Blagnac (cf. annexe 2), argument battu en brèche par les études et expertises réalisées depuis, la DRE invoque aujourd'hui les nuisances induites par l'aéroport de Blagnac. Il est étrange que ce thème des nuisances, présent dans la convention issue du contrat de plan, n'apparaisse jamais dans aucune des études, mais émerge dès lors que la raison initiale se retrouve invalidée.

Enfin, le rapport de synthèse fournit (annexe 3) un extrait du contrat de plan dont le premier paragraphe mentionne que "*l'aéroport de Toulouse doit être conforté ... tout en restant le point d'accès privilégié à Paris*". Avec un tel point de départ, on ne risquait pas de promouvoir le TGV et le cadre de l'étude IMTrans était posé.

L'annexe 3 (paragraphe 2) mentionne aussi qu'il s'agissait "*de préciser les conditions de développement du trafic aérien*." Or, en aucun cas, les études n'abordent ce point : le développement, a priori débridé, du trafic aérien y est subi comme une fatalité, jamais comme une opportunité de revoir l'aménagement du territoire.

Critiques des réponses de la DRE

Page 8 : croissance du trafic aérien

Ne pas voir de différence entre le transport aérien en 1992 et en 2002 trahit une méconnaissance du transport aérien. Un des facteurs les plus importants de croissance du trafic aérien en France fut la libéralisation du marché et l'introduction de nouveaux opérateurs. Ce moteur n'existe plus comme générateur de nouveau trafic, et on constate une stagnation du trafic intérieur sur les lignes bien desservies.

Si une croissance mondiale du trafic peut être prévue, ses gisements principaux ne sont plus en Europe occidentale, ainsi que le montrent les prévisions des constructeurs ou des organismes européens.

Dans tous les cas, il faudrait d'abord que les courbes de prévisions soient pertinentes, et il n'en est rien : appliquer un modèle polynomial, outil généralement utilisé sur le court terme, à une prévision à long terme conduit à des résultats aberrants. Repousser l'horizon de la prévision ne fait qu'amplifier les erreurs ; on se reportera avantageusement au rapport de l'expertise réalisée par ITA pour les Conseils Généraux : le chapitre consacré aux prévisions (et à l'analyse des prévisions Setec / Iénair) est particulièrement clair et didactique.

Page 9 : pourquoi 20 millions de passagers ?

Etablir un horizon à 2050 est particulièrement périlleux, et, à notre sens, non pertinent. Peut-on sérieusement imaginer l'évolution technologique à cet horizon ? Que va devenir le prix du carburant ?

La DRE justifie dans sa réponse le dimensionnement à 20 millions de passagers par an de l'éventuelle future plate-forme. Mais, compte tenu des deux pistes et de l'architecture retenue, les capacités finales de la plate-forme ne sont pas à 20 millions de passagers, **mais bien à 40 millions !** L'aéroport de Munich a été réalisé sur le schéma retenu pour l'éventuelle nouvelle plate-forme toulousaine (2 pistes de 4km, espacées de 2,3km), reçoit plus de 23 millions de passagers par an et, avec son nouveau terminal, dispose d'une capacité de 40 millions de passagers par (avec et une chalandise sans commune mesure avec celle de Toulouse). Pourquoi cacher la réalité ?

Page 10 : réduction du trafic nocturne

La pertinence de la réponse laisse perplexe et illustre tout à fait l'approche de la DRE. A la demande de réduction du trafic nocturne, on répond en disant ce qui existe (interdiction des avions du chapitre 3) et que l'on mesure la gêne (système "sentinelle"). On va jusqu'à mentionner la qualité des eaux et la gestion des déchets. Ce trafic nocturne, entre 22h et 6h, représente plus de 600 mouvements par mois sur les onze premiers mois de 2003. Sa réduction est une des voix d'action les plus certaines et les plus immédiates, comme l'a notamment affirmé le Conseil Général de Haute-Garonne. Pourquoi traiter aussi légèrement ce point ?

Page 11 : TGV et étude IMTrans

Pourquoi se référer à l'étude IMTrans ? Nous avons mis en évidence que les prévisions de répartition de trafic se fondaient sur 45 dessertes quotidiennes avec Paris (et 25 TGV), alors qu'aujourd'hui (15 janvier) nous constatons une offre de moins de 28 vols vers Paris au départ de Marseille (toutes compagnies confondues) et 18 TGV.

Il y a un *a priori* évident dans le fait que l'offre aérienne (1,8 fois dessertes TGV prévues par IMTrans) sera plus étoffée que celle constatée aujourd'hui pour une situation comparable (1,55 fois les dessertes TGV pour Marseille).

En outre, si on fait siennes les hypothèses d'IMTrans (que nous contestons), dans le cas de la mise en service d'un TGV Paris-Toulouse en 3h06, le trafic aérien entre Toulouse et Paris devrait s'établir légèrement au-dessus de ce qu'il est aujourd'hui (6% de plus selon IMTrans). Dès lors, considérer que la desserte quotidienne aérienne de Toulouse vers Paris passera des 35 vols du 15 janvier 2003 (avec des avions de petite capacité) à 45 ne se justifie en rien.

Page 13 : Mission parlementaire

La mention de la mission d'information parlementaire est particulièrement tendancieuse. Elle laisse entendre que la mission parlementaire a pris en considération l'aéroport de Toulouse, alors que Toulouse n'est mentionnée à aucun moment dans son rapport.

Page 13 : ACNUSA et PEB

Selon la DRE, les zones de bruit définies seraient cohérentes avec la réglementation. Il est inimaginable que la DRE ignore le décret 2002-626 du 26 avril 2002. Ce décret institue le calcul des PEB avec l'indice Lden, alors que les études ne prennent en compte que des indices psophiques rendus obsolètes.

S'il est vrai que le décret n'était pas paru lors du début des études, et qu'il ne s'agit pas d'un PEB réel dans les études ADPi, il n'en demeure pas moins que la référence erronée à la réglementation dans cette réponse de fin 2003 est hors de propos.

Page 14 : urbanisation

La DRE fait référence à la loi de 1985. Il est vrai que les pistes de Blagnac sont antérieures à cette loi. Par contre, l'essentiel de l'urbanisation dans la zone évoquée est postérieure, et c'est bien le cœur du problème. La législation a-t-elle été rigoureusement appliquée ? L'est-elle aujourd'hui ?

Page 15 : perte de valeur

A la question d'un propriétaire inquiet de la perte de valeur de son habitation dans le cas où un aéroport serait réalisé, la DRE répond en tout et pour tout que "*les riverains d'un aéroport peuvent bénéficier d'aides pour isoler leur logement*". Peut-on considérer ceci comme pertinent ?

Page 16 : avions polluants

La mention des vols de nuit est ici encore trompeuse. Sauf erreur, les restrictions ne portent que sur l'élimination des avions les plus bruyants, pas sur le nombre de vols.

Page 18 : expertise de la CCIT

Selon la réponse de la DRE, la CCI disposerait de compétences adaptées à l'expertise des études. Nous pouvons mentionner que la CCIT sous-traite des études, notamment de prévisions de trafic à ITA. Est-ce donc la CCIT qui possède l'expertise ? N'aurait-il pas été plus direct d'associer ITA ?

Page 18 : données de 1993

La seule conclusion possible de la réponse de la DRE semble être que l'étude ADPi sur les 8 sites n'est en pratique qu'une mise à jour de celle de 1993. Il en résulte que le coût d'une mise à jour est un peu élevé.

Pages 20 et 21

Ces deux pages sont particulièrement claires, notamment la position de l'Etat. On ne peut que regretter que le contenu de ces pages soit en contradiction avec le reste de la synthèse : ainsi quand est mentionnée la nécessité d'actualiser les études de trafic, alors que la page 8 persiste à clamer la validité des prévisions de Sétéc/Ténair.

Annexe 2

Copie de la page 2 de la brochure distribuée lors de la présentation du 13 janvier 2003



Annexe 3

Liste des associations adhérentes à l'ACNAT

SIGLE	NOM INTEGRAL	PRESIDENT (E) ou PORTE-PAROLE	REPRESENTANT ACNAT / FORUM	ADRESSE
ABCA Labastide Saint- Pierre	Association Bastidienne Contre l'Aéroport	Jérôme DELPECH	Georges PEREZ Jérôme DELPECH jerome.delpech@libertysurf.fr	Mairie 82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE
ABCDE Bessières	Association Bessièraine Contre la Dégradation de l'Environnement	Lionel CANEVESE	Lionel CANEVESE 06 80 30 02 63 l.canevese@wanadoo.fr Nadine PIECHOWIAK nadine-piechowiak@ifrance.com	793 , Chemin des Turques 31660 BESSIERES
ACAI Azas	Azas Contre l'Aéroport Inutile	Christine ANTONSANTI	christine.delorme@free.fr	Mairie 31380 AZAS
ACANOT 82 Aucamville		Eric GENEST	Eric GENEST acannot82@free.fr	1, route de Verdun 82600 AUCAMVILLE
ACAST Sud Toulousain	Association Contre les Aéroports du Sud Toulousain	Frederic BADINA	Christopher STRATFORD Marie-Ange THEBAUD ma.billot@free.fr	Communauté de Communes 12, rue Sarrut 09700 SAVERDUN
ACEV Villeneuve les Bouloc	Association pour la Culture et l'Environnement de Villeneuve lès Bouloc	Louis BARBASTE	Louis BARBASTE 05 61 82 18 13 louis.barbaste@wanadoo.fr	55, route de Castelnaud 31620 VILLENEUVE-LES- BOULOC
ADCA Dieuportaise	Association Dieuportaise Contre l'Aéroport	Michel BIERGE	Michel COUPAT 06 11 02 33 53 michel.coupat@jalmat.com	5, chemin de la Fontaine 82170 DIEUPENTALE

ADDNEG 82 Tarn-et-Garonne	Association de Défense de l'Environnement et des Intérêts de la Région d'Escatalens	André CERVONI	André CERVONI 06 07 25 07 83 andre.cervo@wanadoo.fr	872, chemin Lalande 82170 BESSENS
ADEIRE Escatalens	Association de Défense de l'Environnement du Nord-Toulousain	Jean-Daniel PIGEON	Jean-Daniel PIGEON 05 63 68 78 97 mairie.escatalens@wanadoo.fr	Mairie 82700 ESCATALENS
ADENT Paulhac	Association de Défense de l'Environnement, du Patrimoine et de la Culture de Saint-Lieux-les-Lavaur	Myriam MURAT	Myriam MURAT tomitou@free.fr Evelyne DESCLOS DE LA FONCHAIS regis.eve@libertysurf.fr	Bureau des Associations Mairie 31380 PAULHAC
ADEPEC Saint-Lieux-les-Lavaur	Association de Défense de l'Environnement, du Patrimoine et de la Culture de Saint-Lieux-les-Lavaur	Françoise BAGUE	Françoise BAGUE 05 63 41 61 49 francoise.bague@oreka.com	c/o Max BERJONT Saint Martin 81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR
ADOC Buzet Buzet sur Tarn	Association de Défense et d'Organisation Citoyenne de Buzet	Gilbert DEMETZ	Gilbert DEMETZ 06 08 78 15 10 adocbuzet@yahoo.fr Julio PARRA julobisseaux@yahoo.fr adocbuzet@fiscalis.fr	118, Route de Toulouse 31660 BUZET SUR TARN
AGAAS Gragnague	Association Gragnagaise Anti Aéroport Surréaliste	Gilles VACHEYROUT	Pierre-Henri RAYMOND-CLERGUE 06 85 20 37 48 p.raymondclergue@free.fr agaas@wanadoo.fr	Mairie 31380 GRAGNAGUE
AMCA La Magdelaine sur Tarn	Association Magdelainoise Contre l'Aéroport	Médéric ESCORBIAC	Médéric ESCORBIAC 06 63 30 79 24 medetchris@aol.com	Mairie 31340 LA MAGDELAINE SUR TARN

AMCE Montjoire	Association Montjoire Culture Environnement	Jérôme PAGES	Jérôme PAGES 05 61 84 49 07 amce.montjoire@wanadoo.fr Brigitte PAGES pages.brigitte@wanadoo.fr	Lieu dit "Les Trouzillous" 31380 MONTJOIRE
AMOPANNET Montastruc la Conseillère	Association Montastrucoise d'Opposition au Projet d'Aéroport du Nord-Nord Est Toulousain	Léo LETO	Léo LETO 06 11 91 92 27 llet031@aol.com	12, Clos Moulis 31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE
ANCA Nohic	Action Nohicoise Contre l'Aéroport	Serge RAMON	Serge RAMON serge.ramon@cinch.fr	Hôtel de Ville Place de la Mairie 82370 NOHIC
APCTCA Côteaux du Tarn	Association de Protection des Côteaux du Tarn Contre l'Aéroport	Alain LAYRAL	Monsieur TROUCH	Veyriès 81800 GRAZAC
APEH Saint-Sulpice-sur- Tarn	Au Pays d'En Haut	Jean-Louis MESTRE 05 63 40 03 75	Jean-Louis MESTRE al.truc@wanadoo.fr	Al Truc 81370 SAINT- SULPICE
APRES Verfeil	Association pour la Protection Rurale de l'Environnement et des Sites	Jean-François MULLER 05 61 35 68 38	Jean-François MULLER apres.girou@free.fr	En Caravelles 31590 VERFEIL
ARCCA	Assos Rabastens Couffouleux Contre l'Aéroport	Alain Thivillon	Christiane LARCHIER christiane.larchier@free.fr	Mairie de Couffouleux 81800 COUFFOULEUX
ARNAC Reyniès	Association Reyniesienne Non à l'Aéroport Contesté	Paul SOLDADIE	Mme COFFIGNAL 05 63 30 52 88 b.coffignal@wanadoo.fr	route de Verdun 82370 REYNIES
A S C A	Association Savenésienne Contre l'Aéroport	Jean-Pierre DESMONS	Jean Pierre DESMONS 05 63 64 30 02	La Roujette 82600 SAVENES

ASELF Lapeyrouse Fossat	Association de Sauvegarde de l'Environnement de Lapeyrouse Fossat Association Saint Sulpicienne Contre l'Aéroport	Pascal SEVRIN 06 14 56 40 95	Pascal SEVRIN psevrin@free.fr Selim ABDI selim.abdi@club-internet.fr	36, chemin de Buisson 31380 LAPEYROUSSE FOSSAT
ASSCA	Association Théopolitaine contre les Nuisances Locales	Pascal ROCHE	Geneviève DELFAU jp-gene.delfau@worldonline.fr	5bis, Avenue Varsovie 81370 SAINT SULPICE
ATHENUL La Ville Dieu du Temple	Association Villemur Contre l'Aéroport	Jérôme BEZIAT 06 81 06 18 68 Beziat.jerome@club- internet.fr	Nicolas REBEIX 06 10 66 66 31 nicolas.rebeix@libertysurf.fr	Paulet Bas 82290 LA VILLE DIEU DU TEMPLE
AVCA Villemur sur Tarn	Association du canton de Verdun d'Opposition au Nouvel Aéroport Toulousain	François UBERTI 05 63 27 75 71	Myriam VALTON Dom 05 63 02 70 96 botkoval@free.fr	B.P. 19 31340 VILLEMUR SUR TARN
AVONAT Verdun sur Garonne	Bouloc Autrement	Jean-Michel JAUNAY 06 09 99 76 10	Jean-Michel JAUNAY bouloc.autrement@wanadoo.fr	13 ter, rue de la Ville 82600 VERDUN SUR GARONNE
BRULANT Bressols	Bressols Unis en Lutte contre Aéroport Nord Toulousain	Annie PLAIRE	patrick.plaire@club-internet.fr	Hôtel de Ville 2, Route de Lavaur 82720 BRESSOLS
CDCV Bouloc	Comité de Défense du Cadre de Vie de Bouloc	Robert FOGLIATA 06 88 40 79 98	Robert FOGLIATA Cathy ORUS cathy.orus@infonie.fr	765 Chemin du Moulin à Vent 31620 BOULOC
CEP Bessens	Cadre de vie Environnement et Patrimoine	Serge RECLY	Serge RECLY serge.recly@wanadoo.fr	414, chemin des Vignes 82170 BESSENS
CPAF Fronton	Collectif Pas d'Aérodrome à Fronton	Jean-Marc PIERALLI 05 61 82 49 11	Jean-Marc PIERALLI cpaf@laposte.net	220, route de Nohic 31620 FRONTON

CLAA	Collectif Lislois Anti Aéroport	Patrick PELISSIER 05 63 33 39 94	Patrick PELISSIER p.pelissier@online.fr	La Borie Vieille Montaigut 81310 LISLE SUR TARN
ENV Escatalens	Escatalens Notre Village	Michel AUDEBAUD	Jacques GARRIGUES escatalens.village@free.fr	Faubourg Tutet 82700 ESCATALENS
FV Finhan	Finhan Vivant	Jean-Paul DELLECI 06 18 44 60 87	Jean-Paul DELLECI delljpaul@ad.com	51, Av. Graville 82700 FINHAN
GCNAT Gémil	Gémil Contre le Nouvel Aéroport Toulousain	Claude ROYER 05 61 84 22 96	Claude ROYER caproyer@wanadoo.fr	Mairie 31380 GEMIL
GNAC Grenade sur Garonne	Grenade dit Non Avec le Canton	Sylvie TAGNERES	Sylvie TAGNERES 06 82 92 48 99 Sylvietagneres@aol.com Jacques ALLENDE gnac31@aol.com	309 route des Tres Caps 31330 MERVILLE
LISLE ENVIRONNEM ENT	Liste Environnement	Patrick PELISSIER 05 63 33 39 94	Patrick PELISSIER p.pelissier@online.fr	La Borie Vieille Montaigut 81310 LISLE SUR TARN
L N V	Lugan Notre Village	Xavier CREMOUX 05 63 41 94 38	Xavier CREMOUX	LA Briquetterie 81500 LUGAN
L U C A	Loupiac Uni Contre l'Aéroport	Eliane REY	Serge FAURE	Mairie de Loupiac Le Bourg 81800 LOUPIAC chemin des Tilleuls 82170 MONBEQUI
MVM Monbequi	Mieux Vivre à Monbequi Sans Aeroport	Jean-Robert HEINTZ	Jean-Charles PFAFF 05 63 30 55 59 jeancharles.pfaff@free.fr	Mairie Chemin Cance 82370 ORGUEIL
ORCAN Orgueil	Orgueil Contre l'Aéroport et ses Nuisances	Gilbert GEORGES		

OSE Montbartier	Organisation de Sauvegarde de l'Environnement	Eric SANPONS	Eric SANPONS sanponseric@aol.com Patrick FONTAINE patrick.fontaine1@free.fr	Village 82700 MONTBARTIER
PEGAZ Grisolles	Protection de l'Environnement de Garonne Aéroport Zéro	Hervé BACABE	Hervé BACABE 05 63 27 78 67 pegaz.grisolles@laposte.net hervax@club-internet.fr	690, route de Fronton 82170 GRISOLLES
ROQ'DVD Roqueserière	Association de Défense de la Vie Durable à Roqueserière	Patrick CHANU	Marie VIDAL vidal.marie@free.fr	Maison des Associations 31380 ROQUESERIERE
SEB Bourret	Sauvegarde de l'Environnement dans la commune de Bourret	Raymond NEGRE 05 63 64 76 74	Erick ESPEL 05 63 33 86 91 e.espel@online.fr	Chez Mme Marie-Hélène VIGNOLLES 82700 BOURRET
SEBRA Rabastens	Sauvegarde Environnement Pays Rabastinois	Michel RAYNAL 06 16 33 42 84	Philippe BORREGO philippe.borrego@wanadoo.fr	3, Quai des Escoussières 81800 RABASTENS
SPECTRA Saint-Porquier	Saint-Porquier En Colère Tous Refusons l'Aéroport	Jacques PINON CEY	Mairie 82700 SAINT-PORQUIER	9, Place Capéron 82000 MONTAUBAN
U F C Que Choisir	Union Fédérale des Consommateurs	Claire-Jeanne MORASCHETTI Tel/Fax: 05 63 35 79 70	Claire-Jeanne MARASCHETTI UPNET@wanadoo.fr	10, Rue du Consulat BP 102 81102 CASTRES CEDEX
U P N E T	Union Protection Nature Environnement Tam	Carole VINCENT	Jean-François ROUCH 06 32 22 52 82 uvca@villaudric.fr	Mairie 31620 VILLAUDRIC
UVCA Villaudric	Union des Villaudricains Contre l'Aéroport			

VACARME Varennes	Varennes Contre l'Aéroport Mal Etudié	Jean-Luc CAYLA jeanluccayla@aol.com	Bel Air 82370 VARENNES
VIVRA Villebrumier	Vols Indésirables, Villebrumier Refuse les Aéroports	Chantal MASSOUTIER 06 08 01 26 54 chantal.massoutier@wanadoo.fr	82370 VILLEBRUMIER
VM Montech	Vivre Montech	Gilbert AURRIAC 05 63 64 73 94 GilbertAurriac@aol.com	2035 route de Lavilledieu 82700 MONTECH
VSV Villematier	Villematier Sans Vol	Claude ABI AKLE 06 85 43 18 55 claude.abiakle@aeroconseil.com villematiersansvol@hotmail.com	Domaine de la Loge Route des Châteaux 31340 VILLEMATIER
VVV Vacquiers	Vacquiers Veut Vivre	Jean-Michel DESTACAMP 06 74 28 80 85 vvv vacquiers@hotmail.com	Bibliothèque Mairie 31340 VACQUIERS
VVV (antenne de Labastide Saint- Sermin)	Vacquiers Veut Vivre	Eric BAZOT 06 21 59 81 30 bazot8@aol.com	6, chemin de l'Argentière 31620 LABASTIDE- SAINT-SERNIN

Annexe 4

Composition du Collectif des élus C-Pannet

DELIBERATION MUNICIPALE

Monsieur Le Maire fait un compte-rendu de la communication du Préfet au sujet de l'étude "L'Avenir de la plate-forme aérienne régionale".

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- *Dénonce qu'aucune information, qu'aucun avis n'ait été demandé à la commune ;*
- *Considère que cette étude est incomplète et dirigée, qu'elle n'aborde pas sérieusement les différents modes de transports mais seulement la perspective de création d'une nouvelle plate-forme aéroportuaire internationale en remplacement de Toulouse-Blagnac ;*
- *Conteste l'hypothèse du doublement du transport aérien à l'échéance de 15 ans alors que celui-ci reste fortement tributaire du marché mondial, la baisse actuelle du trafic remettant en cause toute projection sur le long terme ;*
- *Remarque que ce projet :*
 - *Ignore l'impact réel qu'aurait la mise en place d'une liaison TGV 3 heures entre Toulouse et Paris et le transfert des vols intérieurs et européens qui pourraient ainsi se reporter sur les dessertes ferroviaires, et sur les plates-formes aéroportuaire régionales.*
 - *Méprise le volet environnemental et humain par la destruction du cadre de vie et porte un préjudice fatal au terroir du frontonnais et du Nord Toulousain.*
 - *Va à l'encontre du développement, équilibré, maîtrisé et harmonieux du territoire, mis en œuvre par les élus du Nord Toulousain.*
- *S'oppose solennellement à tout projet d'aéroport dans le Nord Toulousain et se donne à compter de ce jour tous les moyens pour obtenir satisfaction.*
- *Transmet la présente délibération à Monsieur le Préfet de Midi-Pyrénées.*
-

L'ensemble est adopté à l'unanimité.

Signataires

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Canton de Fronton :

Bouloc (Christian Faurie) - Bruguieres (Philippe Plantade) - Castelnaud-d'Estretfonds (Louis Vidal) - Cepet (Michel Laynat) - Fronton (Marie-Hélène Champagnac) - Gargas (Janine Gibert) - Gratentour (Paul Franchini) - Labastide-Saint-Sernin (Bertrand Sarrau) - Lespinasse (Christian Brex) - Saint-Jory (Henri Miguel) - Saint-Rustice (Chantal Barrau) - Vacquiers (François Prat) - Villaries (Alain Doazan) - Villaudric (Gérard Seguy) - Villeneuve-les-Bouloc (Pierre Saury).

Canton de Grenade :

Bretx (Jean-Claude Espie) - Grenade (Jean-Jacques Apine) – Larra (André Saint-Paul) - Le Burgaud (Didier Roujean) - Merville (Fernand Bentanax) – Montaigut-sur-Save (Pierre Sanchez) - Ondes (André Pavan).

Canton de Montastruc-la-Conseillère :

Azas (Odon de Pins) - Bazus (Guy Sudres) - Bessieres (Jean-Luc Raysseguier) - Buzet-sur-Tarn (Jean-Michel Faure) - Garidech (Bernard Levresse) - Gemil (Marcel Cortina) - Lapeyrouse-Fossat (Alain Guilleminot) - Montastruc-la-Conseillère (Michel Anguille) - Montjoire (Alain Bailles) - Montpitol (Thierry Auriol) - Paulhac (Didier Cujives) - Roqueseriere (Jean-François Vidal) - Saint-Jean-L'Herm (Gérard Parache).

Canton Toulouse XV :

Montberon (Thierry Savigny) - Pechbonnieu (Sabine Geil-Gomez) - Saint-Jean (Gérard Bapt) - Saint-Loup-Cammas (Claude Marin).

Canton de Verfeil :

Gragnague (Daniel Calas) - Lavalette (Marie-Ange de Lamy) - Saint-Marcel-Paulel (Claude Roudière) - Saint-Pierre (Joël Bouche) - Verfeil (Raymond Dematteis).

Canton de Villemur-sur-Tarn:

Bondigoux (Jean Caillan) - La Magdelaine-sur-Tarn (Claude Gualandris) - Layrac-sur-Tarn (Moïse Brousse) - Le Born (Alain Svobodny) - Mirepoix-sur-Tarn (Eric Oget) - Villematier (Laurence Gombert) - Villemur-sur-Tarn (Jacques Faure).

DEPARTEMENT DU TARN

Canton de Lavaur :

Garrigues (André Girou) – Giroussens (Casimir Belda) – Labastide-Saint-Georges (Jacques Juan) – Lavaur (Bernard Carayon) – Saint Agnan (Brigitte Parayre) – Saint Jean de Rives (Simon Alibert) – Saint Lieux les Lavaur (Frédérique Suquet) - Saint Sulpice (Bernard Soulet) – Veilhes (André Escarboutel).

Canton de Lisle sur Tarn :

Lisle sur Tarn (Jean Tkaczuk) – Parisot (Pascal Neel).

Canton de Rabastens :

Couffouleux (Pierre Verdier) – Grazac (Jean Noblet) - Loupiac (Henri Pedurand) – Mézens (Raymond Favarel) - Rabastens (André Coudé du Foresto) – Roquemaure (Christian Hot).

Canton de Salvagnac :

Montvalen (Alain Turroques) – Salvagnac (Bernard Miramond).

DEPARTEMENT DU TARN-et-GARONNE

Canton de Grisolles :

Bessens (Noël Prouzet) - Campsas (Marie-Claude Nègre) - Canals (François Vayssières) – Dieupentale (Jean-Bernard Lacaze) - Fabas (Michel Pleinecassagnes) - Grisolles (Jean-Pierre Lacourt) - Labastide-Saint-Pierre (Jean-Marc Pariente) - Monbéqui (Roger-Sébastien Pouget) - Nohic (Henri Tregan) - Orgueil (Michel Meesseman) - Pompignan (Alain Belloc).

Canton de Montech :

Bressols (Alain Bonnomet) – Escatalens (Michel Cornille) - Finhan (Jean-Claude Tournie) - Lacourt-Saint-Pierre (Bernadette Bon) - Montbartier (Jacques Doumerc) - Montbeton (Pierre Astoul) - Montech (Robert Lagreze) - Saint-Porquier (Alain Molinie).

Canton de Verdun-sur-Garonne :

Aucamville (André Dargassies) – Beaupuy (Amaury Constans) - Bouillac (Daniel Mosser) - Bourret (Maurice Chaubet) - Mas-Grenier (Jean-Claude Toulouse) - Saint-Sardos (Gérard Fenié) - Savenes (Denis Aveille) – Verdun-sur-Garonne (Denis Roger).

Canton de Villebrumier :

Corbarieu (Pierre Bonnefous) - Reyniès (André Toussaint) – Saint-Nauphary (Bernard Paillares) - Varennes (Alain Albinet) - Villebrumier (Etienne Astoul).

AVEC LE SOUTIEN DE

Martin Malvy (Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées) ;
Pierre Izard (Président du Conseil Général du Tarn et Garonne) ;
Gérard Bapt, Françoise Imbert (Députés de la Haute-Garonne) ;
Bertrand Auban - Maryse Bergé-Lavigne - Jean-Pierre Plancade - Gérard Roujas (Sénateurs de la Haute-Garonne) ;
Louis Bonhomme, Claude Calestroupat, Jean-Marc Dumoulin, André Laur, Claude Roudière (Conseillers Généraux de la Haute-Garonne) ;
Bernard Carayon (Député du Tarn) ;
Albert Bras, Jo Dalla-Riva (Conseillers Généraux du Tarn) ;
Jean-Michel Baylet (Sénateur, Président du Conseil Général du Tarn et Garonne) ;
Yvon Collin (Sénateur du Tarn et Garonne) ;
Jean-Claude Arbeau, Etienne Astoul, Denis Roger (Conseillers Généraux du Tarn et Garonne).